

SGHN. Document de position

Les Granges Industrielles

La « Secretaría Xeral de Calidade¹ » e « Evaluación Ambiental² » devra vérifier soigneusement la documentation relative aux terrains où on contemple appliquer les fertilisants ou le fumier comme engrais organique et confirmer que:

- Ils sont propriété du promoteur ou que le promoteur prouve fidèlement l'autorisation valide de son propriétaire, même, si c'est le cas, la communauté de monts de voisinage et de la communauté.
- Ils ne comptent plus comme superficie agraire utile pour l'application d'engrais organiques qui proviennent d'autres granges.
- Ils sont adéquats pour l'application d'engrais organiques selon le « Código Galego de Boas Prácticas Agrarias³ ».
- Ils n'incluent pas des habitats de conservation prioritaire dans l'UE selon la Directive 92/43/CEE et que, dans le cas d'inclure des habitats d'intérêt selon ladite directive, l'application des engrais organiques se fera conformément aux recommandations de gestion pour garantir sa conservation.
- Ils n'incluent pas des habitats d'espèces recueillies dans le « Catálogo Galego de Especies Amenazadas⁴ » ou, si c'est le cas, que l'application des engrais organiques se fera conformément aux recommandations de gestion contemplées dans les respectifs « Planes de Conservación o Recuperación⁵ », élaborés ou en élaboration.
- La hausse de UGM (unidad ganadera mayor⁶) par unité de SAU (superficie agraria útil de España⁷) en raison du projet, ne doit pas aller de pair avec l'excès des niveaux de charge d'élevage recommandés par l'UE:
 - Dans le polygone de la concentration parcellaire où les parcelles sont placées.
 - Dans la paroisse où les parcelles sont placées au cas où la concentration parcellaire n'est pas faite.

Saint Jacques de Compostelle, 29 décembre 2019

¹ « Secrétariat Général de Qualité »

² « Évaluation Environnemental »

³ « Code Galicien des Bonnes Pratiques Agricoles »

⁴ « Catalogue d'Espèces Menacées »

⁵ « Projets de Protection et Reprise »

⁶ « Unité de l'Élevage Plus Grande »

⁷ « Surface Agraire utile d'Espagne »